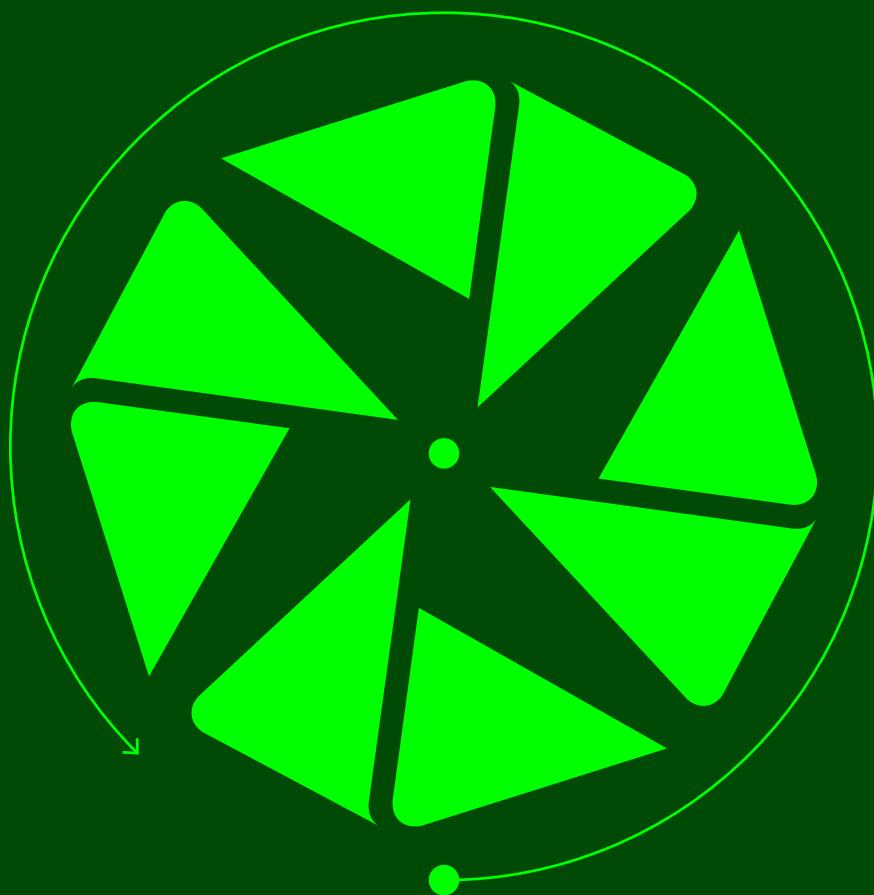


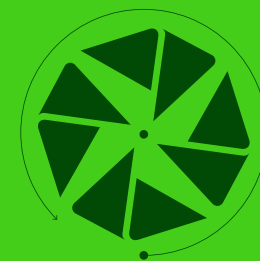
Arsud vous propose une série de *carnets* sur différents sujets et enjeux du secteur culturel pour accompagner les artistes et les entrepreneurs dans le développement et la structuration de leurs projets.



Les carnets d'inspiration



Cinq témoignages pour un Zéro Déchet Culturel



Trois inspirations

- P.3** Festival Marseille Jazz des cinq continents
Gérer les déchets d'un festival
- P.6** Théâtre Durance, Théâtre La Passerelle, Théâtre du Briançonnais
Mutualiser plutôt qu'acheter : trois théâtres des Alpes réinventent la coopération
- P.9** Compagnie Croqueti
Eco-concevoir un spectacle sur l'écologie

La réglementation

- P.12** **La loi AGEC, kesako ?**

Les actualités

- P.14** Opération « Seconde vie »
« Défi Zéro Déchet Culturel »
Une nouvelle formation-action

Quelques ressources

- P.16** L'Écothèque : un outil pour développer l'écoscénographie
Le guide méthodologique d'écoconception des décors
La Réserve des Arts
Les ressourceries et recycleries
La Charte « Zéro Déchet Plastique »
Le Référentiel écolo d'Arsud

Festival Marseille Jazz des cinq continents

Gérer les déchets d'un festival



Le Festival Marseille Jazz des cinq continents a réussi le pari de transformer la gestion des déchets en une véritable culture d'organisation, mêlant innovation, partenariats stratégiques et sensibilisation active. Aurélie Pampana, co-directrice du festival, et Manon Lachaud, directrice de l'antenne PACA d'Aremacs, reviennent sur cette transformation majeure de leur politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations), menée depuis 2021 en étroite collaboration avec l'association Aremacs.

Une prise de conscience née du terrain

Depuis quand la gestion des déchets est-elle devenue un pilier central de votre stratégie ?

Aurélie Pampana : Entre 2000 et 2010, nos actions étaient sporadiques, sans réelle structure. Le déclic a eu lieu en 2010 au Palais Longchamp. Dans ce cadre naturel magnifique, nous avons été confrontés à une accumulation massive de déchets issus des pique-niques, face à des infrastructures de tri totalement inadaptées. Sous l'impulsion de Hugues Kieffer (alors directeur technique), nous avons sollicité Aremacs, spécialiste de l'événementiel éco-responsable. Depuis ce jour, nous n'avons jamais cessé d'affiner nos dispositifs.

Comment s'articule aujourd'hui cette logistique sur le terrain ?

A.P. : Le dispositif s'est professionnalisé. En 2010, le dispositif a été déployé d'abord pour le public. Au fil des années le festival a mis en place des « brigades vertes » en complément de l'action d'Aremacs qui elle s'est développée sur la zone artistes et les zones techniques. Sur des déchets spécifiques, nous travaillons également avec Recyclop (pour les mégots) et Les alchimistes (pour les biodéchets), c'est désormais Aremacs qui centralise et coordonne l'ensemble de ces prestataires.

L'étape charnière de 2020 : vers le zéro plastique

L'année 2020 semble marquer un tournant dans votre méthodologie...

A.P. : Absolument. Grâce à un bilan RSO complet réalisé avec Ipama, nous avons établi un plan d'action précis axé sur deux leviers : l'alimentation et la réduction à la source. Cela s'est traduit par une charte demandant à nos prestataires de privilégier des offres végétariennes, des contenants biosourcés et une réduction drastique des emballages. Notre communication devient aussi circulaire : nos kakémonos sont désormais transformés en goodies pour les artistes.

Quid de la lutte contre le plastique à usage unique ?

A.P. : C'est un combat quotidien. En signant la charte de l'ARBE, nous avons banni les bouteilles en plastique au profit de fontaines à eau installées en partenariat avec la Société des Eaux de Marseille. Si nous distribuons des gourdes au début (toujours grâce à ce partenariat), nous incitons aujourd'hui le public à apporter son propre contenant. La sensibilisation est partout : sur le terrain via nos brigades, lors d'ateliers ludiques, ou encore à travers l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) où les enfants créent des décors scénographiques à partir de matériaux de récupération.

Le diagnostic de 2025 : les nouveaux défis de consommation

En 2025, vous avez mené un diagnostic approfondi. Quels en sont les enseignements ?

A.P. : Cette étude, financée par l'ADEME et menée au Théâtre Silvain, a révélé une réalité complexe. Le volume de verre (vin, bière) reste prépondérant. Mais surtout, malgré nos efforts, la quantité globale de déchets ne faiblit pas car les habitudes de consommation changent : le public délaisse le pique-nique «maison» pour des produits industriels (comme les sandwiches triangles) très générateurs d'emballages plastiques.

Manon Lachaud, vous dirigez l'antenne PACA d'Aremacs. En quoi a consisté concrètement cette étude technique ?

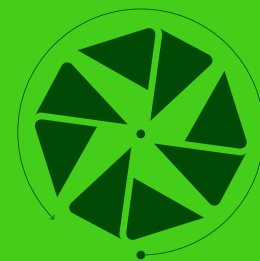
Manon Lachaud : Notre méthode est quasi chirurgicale. Nous collectons et pesons les déchets par zone (public, technique, restauration) et par moment clé (journée, soirée, week-end). Chaque déchet est photographié pour constituer une « bibliothèque » de données. Sur le festival, nous avons noté que la bouteille plastique représente encore 24 % des rebuts. C'est un chiffre élevé, mais sans les fontaines à eau gratuites, il aurait été catastrophique...

La loi AGEC impose pourtant des changements. Pourquoi la vaisselle réutilisable peine-t-elle à s'imposer en restauration ?

M.L. : La restauration génère 80 % des déchets d'un événement. Nous préconisons la substitution systématique du jetable par le réutilisable et formons les prestataires en amont. Cependant, nous nous heurtons souvent à leurs habitudes logistiques et à des contraintes de coûts. Le levier est là, mais la transition demande du temps et une volonté politique forte de l'organisateur pour sélectionner des partenaires réellement éco-engagés...



Mutualiser plutôt qu'acheter, comment trois théâtres des Alpes réinventent la coopération



Dans les Alpes du Sud, trois scènes culturelles ont fait de la mutualisation un réflexe plutôt qu'une exception. Matériel, compétences, transports, réseaux d'intermittents... Le Théâtre Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban, le Théâtre du Briançonnais à Briançon et La Passerelle à Gap partagent bien plus que des équipements. Retour avec Cyril Nesci, Colin Lequeu et Mohammed Elkhalfi les trois directeurs techniques sur une coopération née du terrain, qui conjugue confiance et intelligence collective.

Comment est née cette coopération entre vos trois théâtres ?

Cyril Nesci : Quand je suis arrivé à La Passerelle, il n'y avait pratiquement pas de liens avec les théâtres voisins. J'ai tout de suite trouvé dommage de ne pas travailler ensemble. Petit à petit, on s'est rencontrés avec Mohammed, puis avec Colin lorsqu'il est arrivé au TDB. Très naturellement, on a commencé à se dépanner, à se prêter du matériel, puis à réfléchir à nos achats de manière plus cohérente.

Colin Lequeu : On a parfois tendance à présenter cette mutualisation comme une démarche écologique. En réalité, elle est d'abord née d'une contrainte territoriale. Dans le nord de la région, il y a peu de prestataires, peu d'intermittents, peu de matériel disponible. On n'avait pas vraiment le choix : collaborer était la solution la plus économique.

Concrètement, qu'est-ce que vous mutualisez aujourd'hui ?

Mohammed Elkhalfi : Le matériel, bien sûr, mais pas uniquement. On échange aussi des contacts d'intermittents lorsqu'un théâtre recherche une compétence particulière. On mutualise certains transports, on réfléchit à harmoniser nos fiches techniques et on partage même certains équipements acquis en commun.

C.N : Les gilets vibrants pour les publics sourds et malentendants en sont un bon exemple. Ils ont été financés pour circuler entre les trois théâtres.

M.E : Il nous arrive aussi d'optimiser des tournées de transport. Si un camion descend déjà dans une direction, autant en profiter pour acheminer du matériel destiné à un autre théâtre.

Mutualiser, ce n'est pas seulement partager du matériel ; c'est partager des responsabilités.

Qu'est-ce qui permet à cette coopération de fonctionner ?

C.N : Avant tout, la confiance. Les régisseurs qui empruntent le matériel sont souvent ceux qui travaillent aussi chez nous. Ils connaissent les équipements, savent les utiliser et prennent naturellement soin du matériel.

M.E : Ce n'est pas seulement une question de confiance, c'est aussi une question de compétences. Certaines compagnies demandent des équipements très techniques sans forcément savoir les exploiter. Notre rôle est aussi de les orienter vers le matériel réellement adapté à leurs besoins.

C.L : On prête facilement lorsqu'on connaît les personnes. En revanche, avec des structures que l'on ne connaît pas ou qui n'ont pas les compétences techniques nécessaires, on reste plus prudents.

Des bénéfices... mais aussi de nouvelles responsabilités

Quels sont les principaux freins à la mutualisation ?

C.N : Le premier, c'est la responsabilité. Lorsque l'on prête un équipement, surtout du matériel de scène ou des structures, on reste responsable de leur bon état. Un incident récent sur des praticables mal montés nous a rappelé combien ces questions de sécurité sont importantes.

M.E : Il y a aussi le temps. Préparer le matériel, vérifier son état avant et après le prêt, contrôler son retour... tout cela représente beaucoup de travail.

C.L : Et ce temps n'est pas toujours identifié. Nous sommes déjà très sollicités sur la maintenance, la sécurité ou les contrôles réglementaires. La mutualisation demande aussi des moyens humains.

« *Nous sommes encore au début de cette coopération* »

Aujourd'hui, où en êtes-vous dans cette démarche de mutualisation ?

M.E : Nous fonctionnons encore beaucoup grâce à des échanges informels. L'idée est maintenant d'aller plus loin avec une convention-cadre entre nos établissements pour simplifier les prêts et éviter de refaire une convention à chaque demande. Nous travaillons aussi à harmoniser nos fiches techniques afin que chacun sache précisément quel matériel est disponible chez les autres.

C.N : Il y a encore beaucoup de choses à construire. Nous réfléchissons aussi à mieux mutualiser les transports, à partager davantage certains investissements et à développer des outils communs. Aujourd'hui, le manque de temps reste notre principal frein.

Chaque matériel partagé est un achat évité

Quel message souhaiteriez-vous transmettre à d'autres lieux culturels qui souhaiteraient se lancer ?

C.L : Il ne faut pas croire qu'il suffit de partager du matériel. Une mutualisation réussie repose sur une relation de confiance, sur des compétences techniques et sur une organisation claire.

M.E : Il faut aussi accepter d'y consacrer du temps. Préparer le matériel, vérifier son état, accompagner les équipes... tout cela fait partie du projet.

C.N : Mais le jeu en vaut la chandelle. Chaque matériel partagé est un achat évité, un transport optimisé et une ressource utilisée jusqu'au bout de son potentiel. Finalement, la mutualisation n'est pas seulement un outil écologique : c'est une autre manière de penser le fonctionnement d'un territoire culturel.



Compagnie Croqueti

Eco-concevoir un spectacle sur l'écologie



La Compagnie Croqueti a créé un spectacle sur le changement climatique suivi d'un parcours et d'une exposition ludique pour sensibiliser le jeune public avec cette grande question : « qu'est-ce qu'on peut faire avec nos petites mains, à notre échelle ? » Pour accompagner ce spectacle, marionnettes, décors et costumes, tous sont éco-conçus.

Racontez-nous ce spectacle sur l'écologie pour le très jeune public

«La grande traversée d'Anoki» se passe au pôle Sud. Un manchot se retrouve à la dérive sur un petit bout de banquise à cause du dérèglement climatique et traverse les océans jusqu'au pôle Nord. Il rencontre une petite fille inuite, Talula et ensemble, ils parcourent le monde, les océans et prennent conscience du dérèglement climatique causé par une grosse machine qui produit de la fumée et des déchets. Au fil du spectacle, la petite inuite et le manchot vont transformer la machine pour qu'elle devienne un élément indispensable à la survie de la planète et des animaux.

À travers ce spectacle, quel message avez-vous envie de passer ?

Nous ne voulons surtout pas faire un spectacle triste sur l'écologie. Nous voulons montrer que l'espoir peut avoir un impact sur les générations à venir, que chacun peut agir à son endroit, avec ses moyens et de l'envie pour sauver la planète et l'environnement. C'était vraiment l'élément essentiel du spectacle.

Comment faites-vous pour donner envie ?

Dans ce spectacle, nous nous appuyons beaucoup sur la lumière noire, qui rend les objets très poétiques. Cela fait des années que, par nécessité et par envie, nous n'utilisons que de la seconde main et des matières recyclées, et grâce à la lumière noire, nous pouvons les sublimer.

Seconde main, matière recyclée... justement, comment éco-concevez-vous vos œuvres ?

Nous fonctionnons en troupe, en un collectif au sein duquel chacun apporte ses idées, son point de vue, ses compétences... Nous échangeons quelque temps sur les matières et matériaux que nous pourrions utiliser, comment les utiliser, comment les détourner, comment aller plus loin... En tous cas, pour chaque élément utilisé, nous nous posons la question de comment polluer le moins possible.

Pour «La grande traversée d'Anoki», nous avons travaillé avec des journaux, des boîtes d'œuf, du tissu - que nous avons demandé aux gens de ramener -, nous avons aussi recyclé du fil de poulailier et une grande bâche bleue. Pour les déchets, nous utilisons même de vrais déchets. Ensuite, c'est un long travail plastique de modélisation puis de peinture pour lumière noire. Sur la peinture, malheureusement, nous n'avons rien trouvé de vraiment écologique.

Ce processus d'éco-conception, nous le précisons à la fin du spectacle, pour transmettre que toute matière peut être utilisée autrement et devenir magnifique.

Votre création va au-delà d'un simple spectacle. Vous menez également une exposition ludique sur le sujet ?

Effectivement, nous proposons également aux enfants des ateliers et des expositions qui abordent le réchauffement climatique sous toutes ses formes.

Nous avons un atelier sur la mer et le fond des océans dans lequel les enfants sont invités à enlever les déchets qui se trouvent en surface à l'aide d'une pince. Au fur et à mesure, ils trouvent une étoile de mer, un poisson... pour se rendre compte que sous les déchets, il y a toute une vie marine. Ils prennent alors conscience que jeter un papier fait disparaître ce qui est sous la mer. Nous terminons cet atelier par une discussion sur la biodiversité et les animaux présents dans le monde entier.

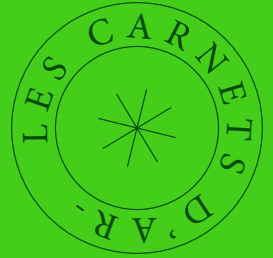
Nous avons également un atelier sur les transports en commun et comment se déplacer autrement, un autre sur comment se nourrir autrement dans lequel nous découvrons les fruits et légumes de saison.

Et puis l'exposition se fait autour d'un arbre philosophique, sculpté avec de grandes feuilles. Sur chaque feuille est écrit un proverbe comme la petite histoire du colibri... Les enfants choisissent une feuille qui est lue aux autres puis ils discutent de ce qu'ils comprennent, ce qu'ils ressentent.



Les
carnets
d'inspiration

par
Arsud



La réglementation



La loi AGEC, kesako ?

Adoptée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) constitue un cadre réglementaire majeur de la transition écologique. Composée de 130 articles, elle agit sur l'ensemble du cycle de vie des produits afin de **prévenir la production de déchets**, **préserver les ressources naturelles**, la biodiversité et le climat, et **réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Son déploiement est progressif, selon un calendrier qui s'étend jusqu'en 2040, permettant aux acteurs économiques d'intégrer progressivement leurs nouvelles obligations.

La loi AGEC est à la fois un objectif et une méthode : elle porte un véritable projet de société fondé sur les principes de l'économie circulaire. Elle vise à substituer au modèle linéaire — produire, consommer, jeter — un modèle plus sobre, dans lequel les ressources sont préservées le plus longtemps possible grâce au réemploi, à la réparation, au recyclage et à l'éco-conception.

Pour atteindre cette ambition, la loi s'articule autour de **cinq axes structurants** :

- Sortir progressivement du plastique à usage unique ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire, en intégrant les principes de l'économie circulaire dès la conception des biens et des services.

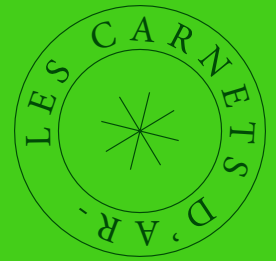
Quelle application pour le secteur culturel ?

Pour les acteurs culturels, la loi AGEC constitue bien davantage qu'un cadre réglementaire : elle offre l'opportunité de repenser les pratiques à chaque étape d'un projet, de sa conception à sa réalisation, puis à sa fin de vie. Elle encourage à intégrer les principes de l'économie circulaire dès l'amont, en privilégiant des choix de conception sobres, le réemploi des matériaux et des décors, la mutualisation des ressources, ainsi qu'une gestion responsable des achats et des déchets.

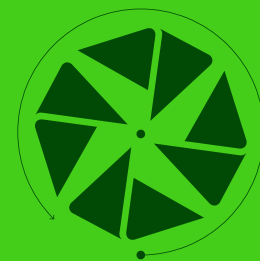
Cette approche conduit à envisager les œuvres, les expositions, les spectacles ou les événements comme des projets dont l'empreinte environnementale peut être réduite sans compromettre leur ambition artistique. En faisant de la sobriété, du réemploi et de la coopération des leviers de création, la loi AGEC accompagne l'évolution du secteur culturel vers des pratiques plus résilientes, plus économes en ressources et pleinement inscrites dans les enjeux de transition écologique.

Les
carnets
d'inspiration

par
Arsud



Les actualités



Les actualités

Opération « Seconde vie », une journée à Arsud dédiée au réemploi de matériels de spectacle

Le jeudi 1er octobre, à partir de 9h30, Arsud organise l'opération « Seconde vie » au Village des Containers, un rendez-vous placé sous le signe du réemploi de matériels de spectacle.

Destinée aux compagnies artistiques, lieux culturels, festivals et professionnels de la filière, cette journée aura pour objectif d'offrir une nouvelle utilité à des équipements, matériaux et ressources stockés dans les containers.

- <https://referentiel-ecolo.com/>

«Défi Zéro Déchet Culturel» - Appel à Manifestation d'Intérêt

La DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud, initient "Zéro déchet culturel", un programme d'intégration de l'économie circulaire aux activités culturelles, piloté par Arsud.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier des équipes artistiques, structures culturelles et entrepreneurs qui peuvent s'engager dans une démarche de réduction des déchets. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2026.

- <https://arsud-regionsud.com/>

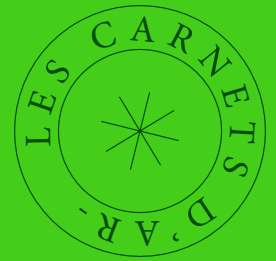
Une nouvelle formation-action pour accompagner la transition écologique

La Fabrique de formation d'Arsud propose une nouvelle formation-action pour accompagner les structures dans la réflexion et l'élaboration d'une feuille de route pour la transition écologique. La première session est prévue le 15 octobre prochain pour un groupe de 8 à 12 personnes.

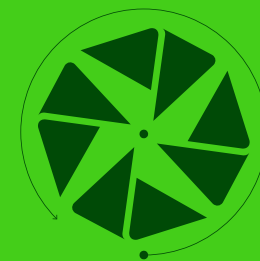
- <https://fabrique-formation.com/formation/109>

Les
carnets
d'inspiration

par
Arsud



Quelques ressources



Quelques ressources

L'Écothèque : un outil pour développer l'écoscénographie

Portée par l'Augures Lab Culturrre Circulaire, l'Écothèque est une plateforme collaborative qui accompagne les professionnels de la culture dans la transition écologique de leurs pratiques scénographiques. Elle propose des ressources, des outils et des retours d'expérience pour intégrer l'éco-conception dans chaque phase d'un projet, en favorisant la coopération entre artistes, techniciens et acteurs du réemploi. Son objectif : réduire l'impact environnemental et promouvoir l'économie circulaire dans le secteur culturel.

- <https://www.ecotheque.fr/>

Le guide méthodologique d'éco-conception des décors

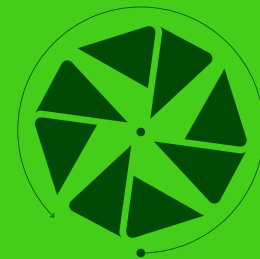
Réalisé par le Festival d'Aix-en-Provence avec le Pôle Éco Design, le guide méthodologique d'éco-conception des décors propose une démarche concrète pour intégrer les enjeux environnementaux dès la conception d'un décor. Structuré autour du cycle de vie des décors, il accompagne les professionnels dans leurs choix artistiques, techniques et logistiques afin de réduire les impacts environnementaux liés aux matériaux, à la fabrication, au transport, au stockage ou à la fin de vie.

- [Le guide méthodologique](#)

La Réserve des Arts : donner une seconde vie aux matériaux de la création

Créée en 2008, La Réserve des Arts est une association pionnière de l'économie circulaire appliquée au secteur culturel, créatif et artisanal. Son objectif est de prolonger la durée de vie des matériaux issus des activités de création en organisant leur collecte, leur valorisation et leur remise en circulation auprès des professionnels. Décors, bois, textiles, quincaillerie, plastiques, peintures ou matériaux d'exposition trouvent ainsi de nouveaux usages plutôt que d'être éliminés.

- <https://www.lareservedesarts.org/>



Quelques ressources

Les ressourceries et recycleries, des partenaires de proximité pour le réemploi

Présentes sur l'ensemble du territoire, les ressourceries et recycleries constituent des acteurs essentiels de l'économie circulaire. Leur mission ne se limite pas à la collecte d'objets : elles organisent leur tri, leur réparation, leur valorisation et leur redistribution, tout en menant des actions de sensibilisation à la réduction des déchets et au réemploi. Pour les acteurs culturels, ces structures représentent des partenaires privilégiés pour s'approvisionner en matériaux, mobilier, accessoires ou équipements de seconde main, mais aussi pour donner une nouvelle vie aux ressources issues des expositions, spectacles ou événements.

- <http://ressourceriespaca.fr/>

La Charte « Zéro Déchet Plastique » : agir collectivement contre les plastiques à usage unique

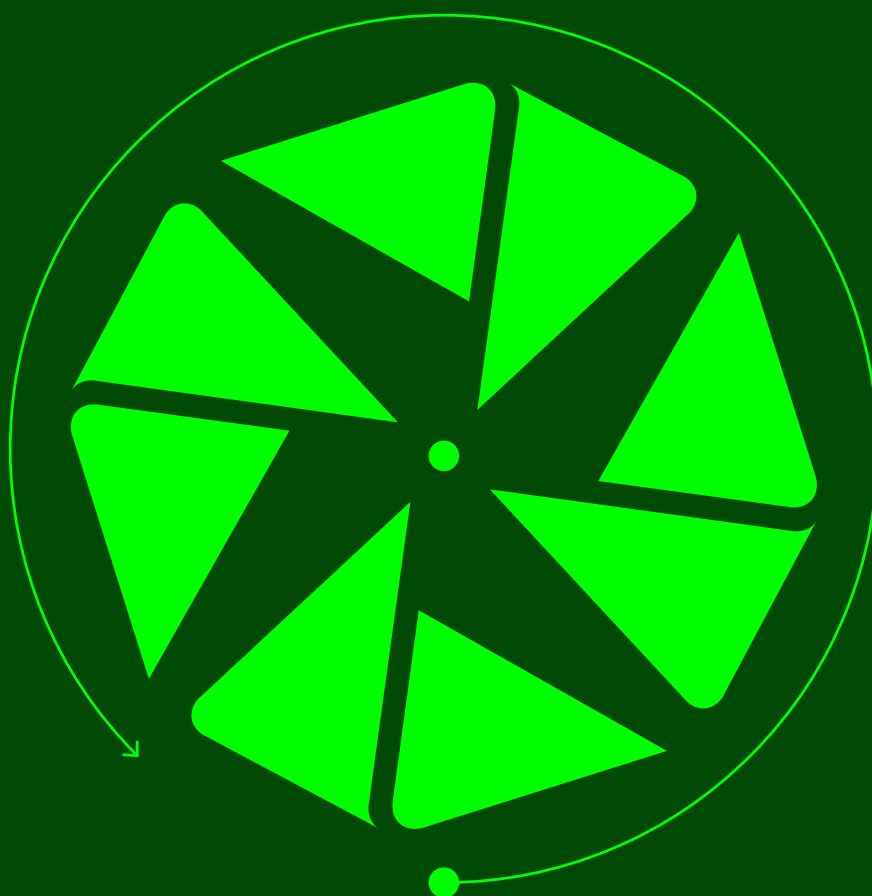
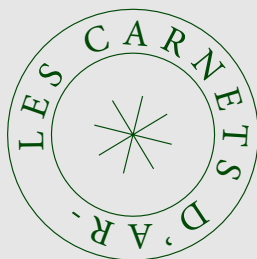
Pilotée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Charte « Zéro Déchet Plastique » fédère les acteurs publics, privés et associatifs autour d'un objectif commun : réduire les déchets plastiques à la source et accélérer la transition vers une économie circulaire. Les structures signataires s'engagent volontairement à mettre en œuvre des actions concrètes, telles que la suppression des plastiques à usage unique, le développement du réemploi, l'amélioration du tri et la sensibilisation des publics.

- [Charte « Zéro Déchet Plastique »](#)

Le référentiel écolo d'Arsud

Soucieux de participer à la transition écologique du spectacle vivant, Arsud a conçu, en collaboration et pour les acteurs culturels de la Région Sud, un outil baptisé « Le Référentiel Écolo ». Le site s'organise autour de trois rubriques : « Connaître » (ressources et réglementation), « S'inspirer » (retours d'expérience et bonnes pratiques) et Agir (formations, services). L'objectif est d'accompagner les professionnels dans la réduction de l'impact environnemental de leurs projets culturels.

- <https://referentiel-ecolo.com/>



Le Référentiel Écolo

par
Arsud